

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PREAVIS 10/90
concernant les modifications du plan d'extension partiel créant une
zone de constructions d'utilité publique "La Combe-Les Places" et de
son règlement.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mme. E. Kneubuehler et de MM. P. Baumgartner, C. Previdoli, D. Reymond et A. Pignet, s'est réunie à deux reprises pour examiner le préavis 10/90. Lors de la première séance la commission a entendu les Municipaux responsables, MM. A. Meylan et H. Schwegler. Nous avons reçu de leur part les éléments historiques et légaux relatifs à ce dossier et nous les en remercions.

La réalisation de l'ensemble de l'ouvrage, agrandissement du Collège, abri PC et parking souterrain, nécessite au préalable la mise à jour du plan d'extension de la zone de construction la Combe-les Places, ainsi que de son règlement.

La commission approuve le souci et la démarche de la Municipalité.

CONCLUSION

La commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 10/90 tel que présenté, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis No 10/90 concernant les modifications du plan d'extension partiel créant une zone de constructions d'utilité publique "la Combe-Les Places" et de son règlement

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter les modifications du plan d'extension partiel créant une zone de constructions d'utilité publique "La Combe-Les Places" ainsi que son règlement tels qu'ils

ont été soumis à l'enquête publique du 30 janvier au 2 mars 1990, le texte du règlement étant adapté pour faire référence aux dispositions légale et réglementaire actuellement en vigueur

2. d'autoriser la Municipalité à soumettre les modifications de ce plan et de son règlement à l'approbation du Conseil d'Etat.

Prangins, 19.6.1990

Mme. E. Kneubuehler

M. P. Baumgartner

M. C. Previdoli

M. D. Reymond

M. A. Piguët, rapporteur